

COMMUNE de Glières-Val-de-Borne



Si vous souhaitez obtenir des informations sur votre dossier :

Thomas COUCHOT, Service mutualisé d'instruction du
Droits des Sols, Communauté de Communes Faucigny
Glières :
Tél : **04 50 25 22 50** – Mail : **t.couchot@ccfg.fr**

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le 30/04/2026



Décision d'ID : 074-200081446-20260427-DP0742122600019-AR

une déclaration préalable

Dossier n° DP0742122600019

date de dépôt : 01/04/2026

date d'affichage du dépôt : 01/04/2026

complet le : 01/04/2026

demandeur : **Monsieur HAMMES Thibaut**

pour : **Transformation du garage en surface
habitable**

adresse terrain : **596, route de l'Envers, à GLIERES
VAL DE BORNE (74130)**

parcelles : **110 OC-0521**

Monsieur HAMMES Thibaut

596, route de l'Envers

74130 GLIERES VAL DE BORNE

Objet : Notification d'une décision relative à votre demande de déclaration préalable citée en référence.

Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint votre dossier de déclaration préalable pour lequel il n'est pas fait d'opposition sous réserve du droit des tiers. Conformément à ce qui vous a été indiqué dans le récépissé de dépôt, sans opposition, les travaux peuvent être entrepris un mois après la date de dépôt, soit à compter du : **01/05/2026**

Je vous rappelle les formalités que vous devez accomplir :

- **Affichage sur le Terrain** : l'autorisation d'effectuer les travaux doit être affichée sur un panneau visible de la voie publique, dès réception et ce pendant toute la durée du chantier (mentions indiquées dans les articles A 424-1 à 424-4 de l'arrêté du 06/06/2007).
- **Transmission de l'imprimé de Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (D.A.A.C.T.)** : l'imprimé de D.A.A.C.T. doit être adressé en Mairie, dûment complété et signé, dès la fin des travaux.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Glières-Val-de-Borne,
Le 27 avril 2026.

Le maire,
Mickaël MAISTRE

